

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

**PRESENTS (23) :**

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, EMONET Elisabeth, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISSET Kamila, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :**

Catherine COURTOIS a donné pouvoir à Corinne LETEROUIN  
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE  
Gérard PASTOR a donné pouvoir à François CABY  
Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL  
Aude SCOTTON a donné pouvoir à Elisabeth EMONET

**ABSENT EXCUSE (1) :** LEGER Flavien

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/12/2024

Date d'affichage : 02/12/2024

Grégory de la Chapelle a été élu secrétaire de séance.

**Délibération rendue  
exécutoire**

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le : 11-12-2024  
Et publication le : 13-12-2024  
Le Maire,



### Subvention exceptionnelle – Union des Forestiers privés 74 section Bauges

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la demande du syndicat de l'Union des Forestiers privés 74 - section Bauges ;

**Considérant** que le syndicat de l'Union des Forestiers privés 74 - section Bauges fait face à un besoin en petit matériel pour une exposition ;

**Considérant** que la commune propose de subventionner, à titre exceptionnel, le syndicat pour lui permettre de régulariser sa situation ;

**Il est alors proposé au Conseil Municipal :**

- **D'ATTRIBUER** à titre exceptionnel une subvention de 200 €
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 9 décembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Grégory de LA CHAPELLE



Le Maire,  
Michel BEAL

